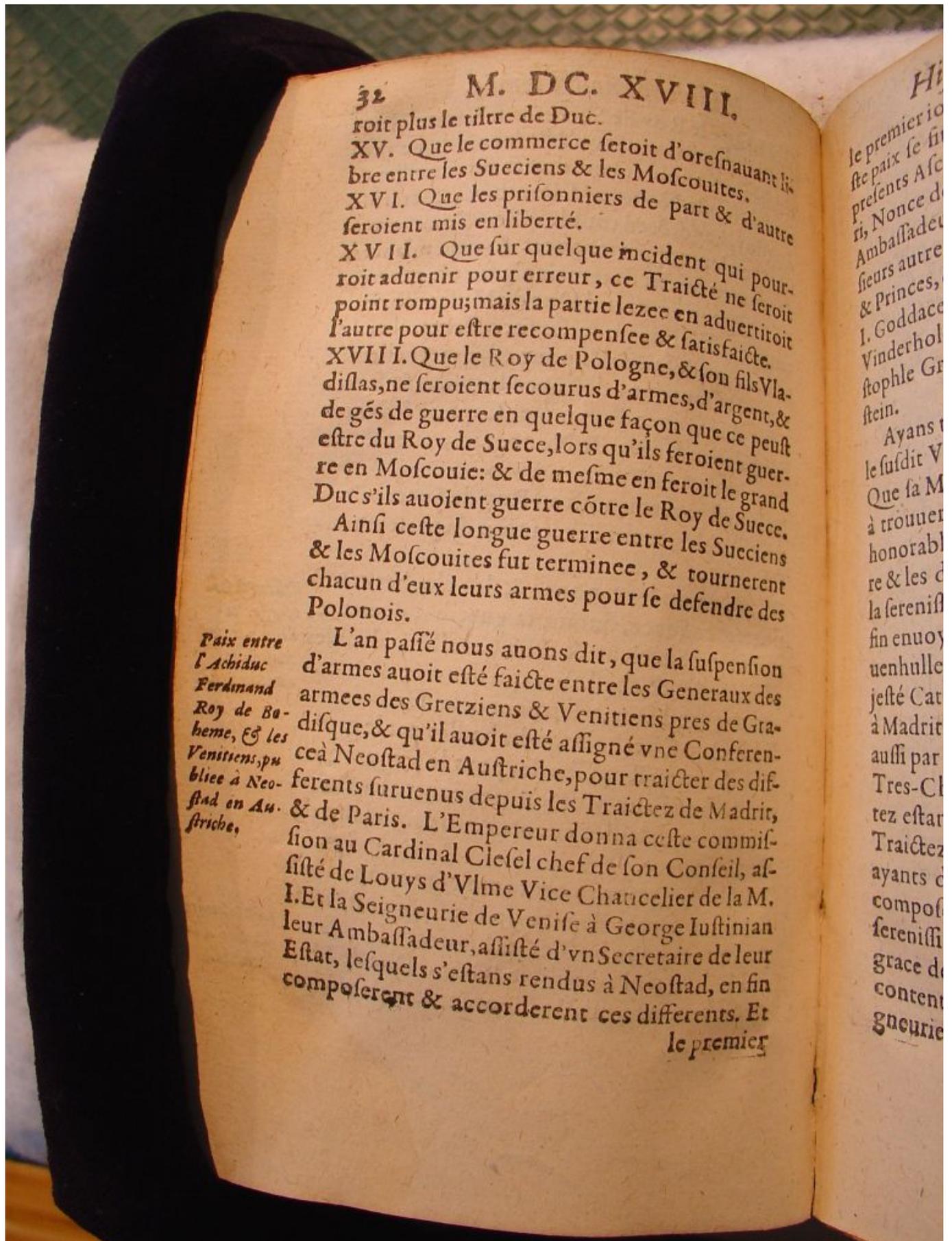


1618_032.jpg



32 M. DC. XVIII.

roit plus le tiltre de Duc.

XV. Que le commerce setoit d'oresnauant libre entre les Sueciens & les Moscouites.

XVI. Que les prisonniers de part & d'autre seroient mis en liberté.

XVII. Que sur quelque incident qui pourroit aduenir pour erreur, ce Traicté ne seroit point rompu; mais la partie lezee en aduertiroit l'autre pour estre recompensee & satisfaiete.

XVIII. Que le Roy de Pologne, & son fils Vladislas, ne seroient secourus d'armes, d'argent, & de gés de guerre en quelque façon que ce peust estre du Roy de Suece, lors qu'ils feroient guerre en Moscouie: & de mesme en feroit le grand Duc s'ils auoient guerre cõtre le Roy de Suece.

Ainsi ceste longue guerre entre les Sueciens & les Moscouites fut terminee, & tournerent chacun d'eux leurs armes pour se defendre des Polonois.

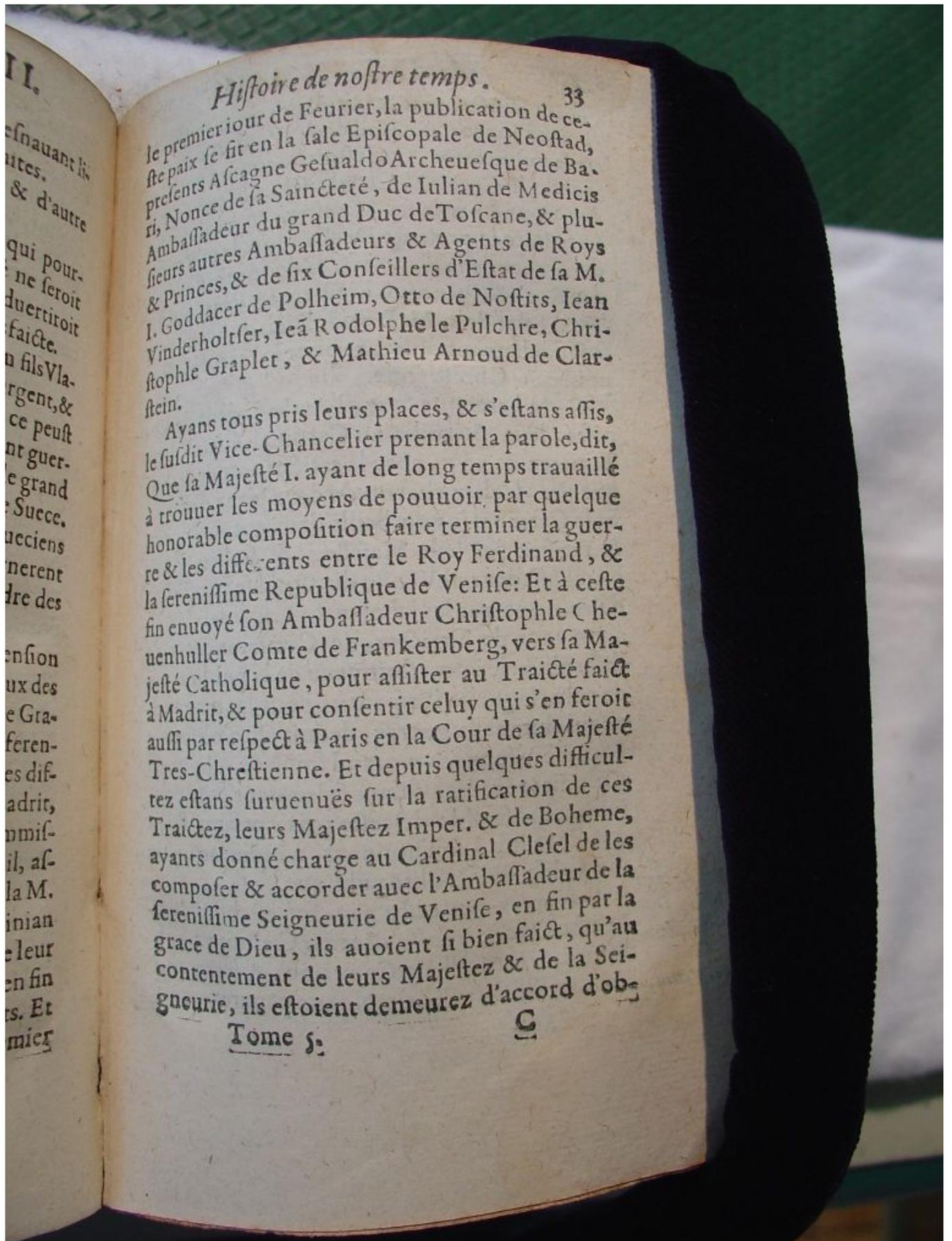
Paix entre l'Achazuc Ferdinand Roy de Boheme, & les Venitiens, publiée à Neostad en Au. striche,

L'an passé nous auons dit, que la suspension d'armes auoit esté faicte entre les Generaux des armees des Gretziens & Venitiens pres de Gradisque, & qu'il auoit esté assigné vne Conferencie à Neostad en Autriche, pour traictez de Madrid, & de Paris. L'Empereur donna ceste commission au Cardinal Clesel chef de son Conseil, assisté de Louys d'Ulme Vice Chancelier de la M. I. Et la Seigneurie de Venise à George Iustinian leur Ambassadeur, assisté d'un Secretaire de leur Estat, lesquels s'estans rendus à Neostad, en fin composerent & accorderent ces differents. Et le premier

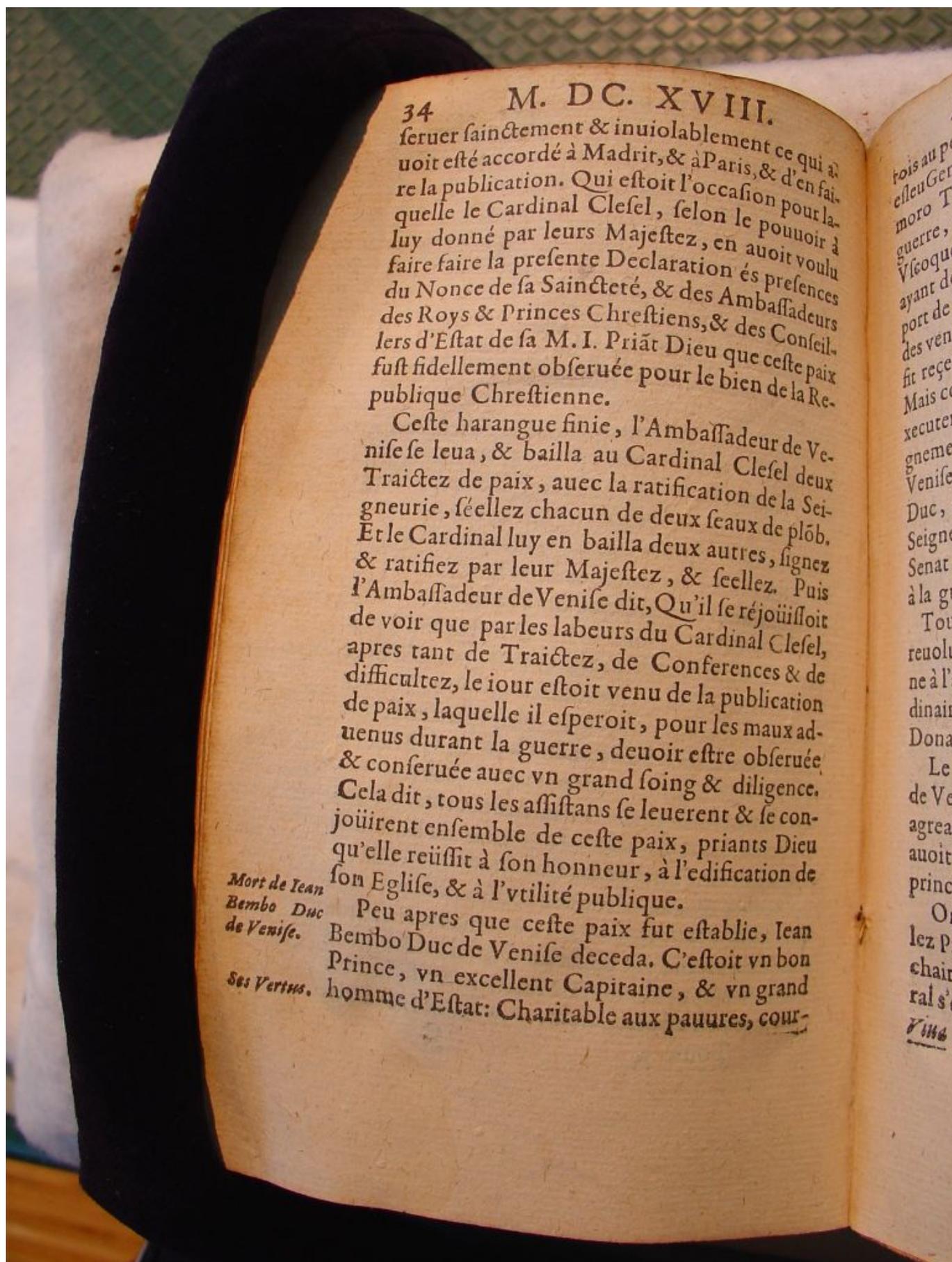
H
le premier io
ste paix se fi
presents Ase
ri, Nonce d
Ambassadeu
seurs autre
& Princes,
I. Goddace
Vinderhol
stophle Gr
stein.

Ayans t
le susdit V
Que sa M
à trouuer
honorabl
re & les d
la sereniss
fin enuoy
uenhulle
jesté Cat
à Madrid
aussi par
Tres-Cl
tez estar
Traictéz
ayants d
compos
serenissi
grace d
content
gneurie

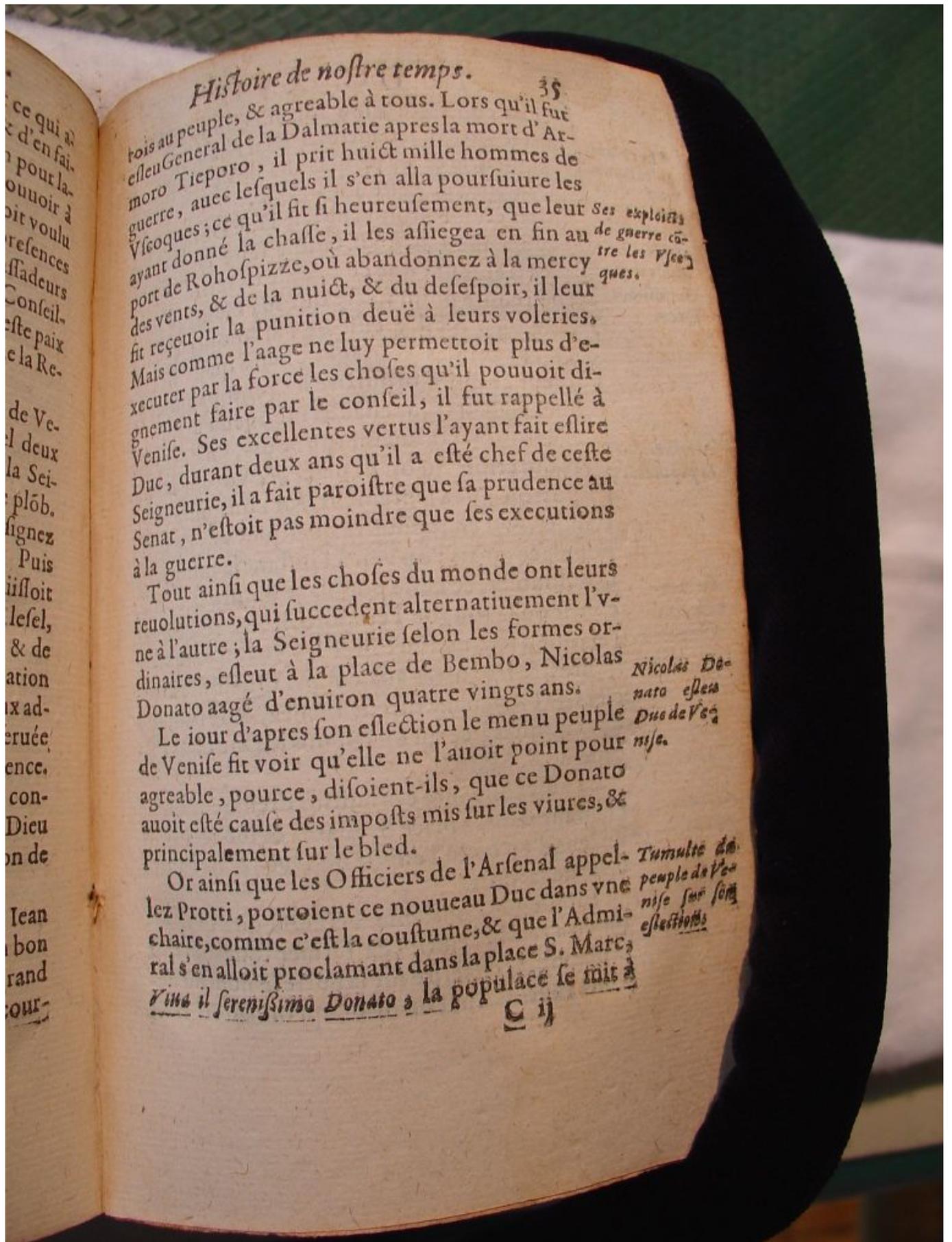
1618_033.jpg



1618_034.jpg



1618_035.jpg



Histoire de nostre temps.

tois au peuple, & agreable à tous. Lors qu'il fut
esleu General de la Dalmatie apres la mort d'Ar-
moro Tieporo, il prit huit mille hommes de
guerre, avec lesquels il s'en alla poursuiure les
Vseques; ce qu'il fit si heureusement, que leur
ayant donné la chasse, il les assiegea en fin au
port de Rohospizze, où abandonnez à la mercy
des vents, & de la nuit, & du desespoir, il leur
fit recevoir la punition deuë à leurs voleries.
Mais comme l'aage ne luy permettoit plus d'e-
xecuter par la force les choses qu'il pouuoit di-
gnement faire par le conseil, il fut rappelé à
Venise. Ses excellentes vertus l'ayant fait eslire
Duc, durant deux ans qu'il a esté chef de ceste
Seigneurie, il a fait paroistre que sa prudence au
Senat, n'estoit pas moindre que ses executions
à la guerre.

*Ses exploits
de guerre con-
tre les Vseques.*

Tout ainsi que les choses du monde ont leurs
reuelutions, qui succedent alternatiuement l'v-
ne à l'autre; la Seigneurie selon les formes or-
dinares, esleut à la place de Bembo, Nicolas
Donato aagé d'environ quatre vingts ans.

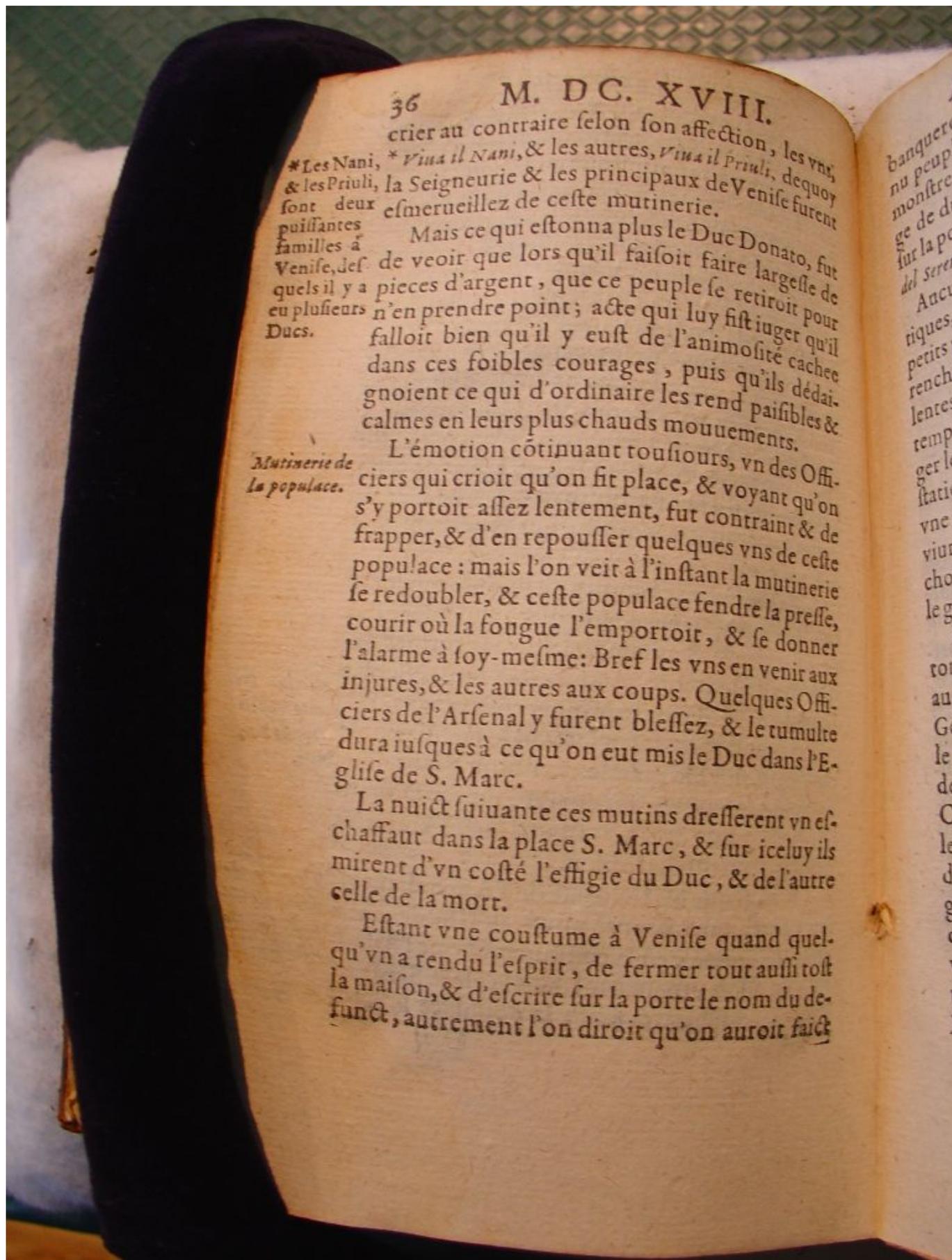
*Nicolas Do-
nato esleu
Duc de Veni-
se.*

Le iour d'apres son eslection le menu peuple
de Venise fit voir qu'elle ne l'auoit point pour
agreable, pource, disoient-ils, que ce Donato
auoit esté cause des impôts mis sur les viures, &
principalement sur le bled.

Or ainsi que les Officiers de l'Arsenal appel-
lez Protti, portoient ce nouveau Duc dans vne
chaire, comme c'est la coustume, & que l'Admi-
ral s'en alloit proclamant dans la place S. Marc,
Viva il serenissimo Donato, la populace se mit à

*Tumulte du
peuple de Veni-
se sur son
eslection.*

1618_036.jpg



36

M. DC. XVIII.

crier au contraire selon son affection, les vns, * Les Nani, * *Viva il Nani*, & les autres, *Viva il Priuli*, dequoy & les Priuli, la Seigneurie & les principaux de Venise furent font deux esmerueillez de ceste mutinerie. puissantes familles à Venise, des

Mais ce qui estonna plus le Duc Donato, fut de veoir que lors qu'il faisoit faire largesse de pieces d'argent, que ce peuple se retiroit de n'en prendre point; acte qui luy fist iuger pour plusieurs Duc. falloit bien qu'il y eust de l'animosité cachee dans ces foibles courages, puis qu'ils dédaignoient ce qui d'ordinaire les rend paisibles & calmes en leurs plus chauds mouuements.

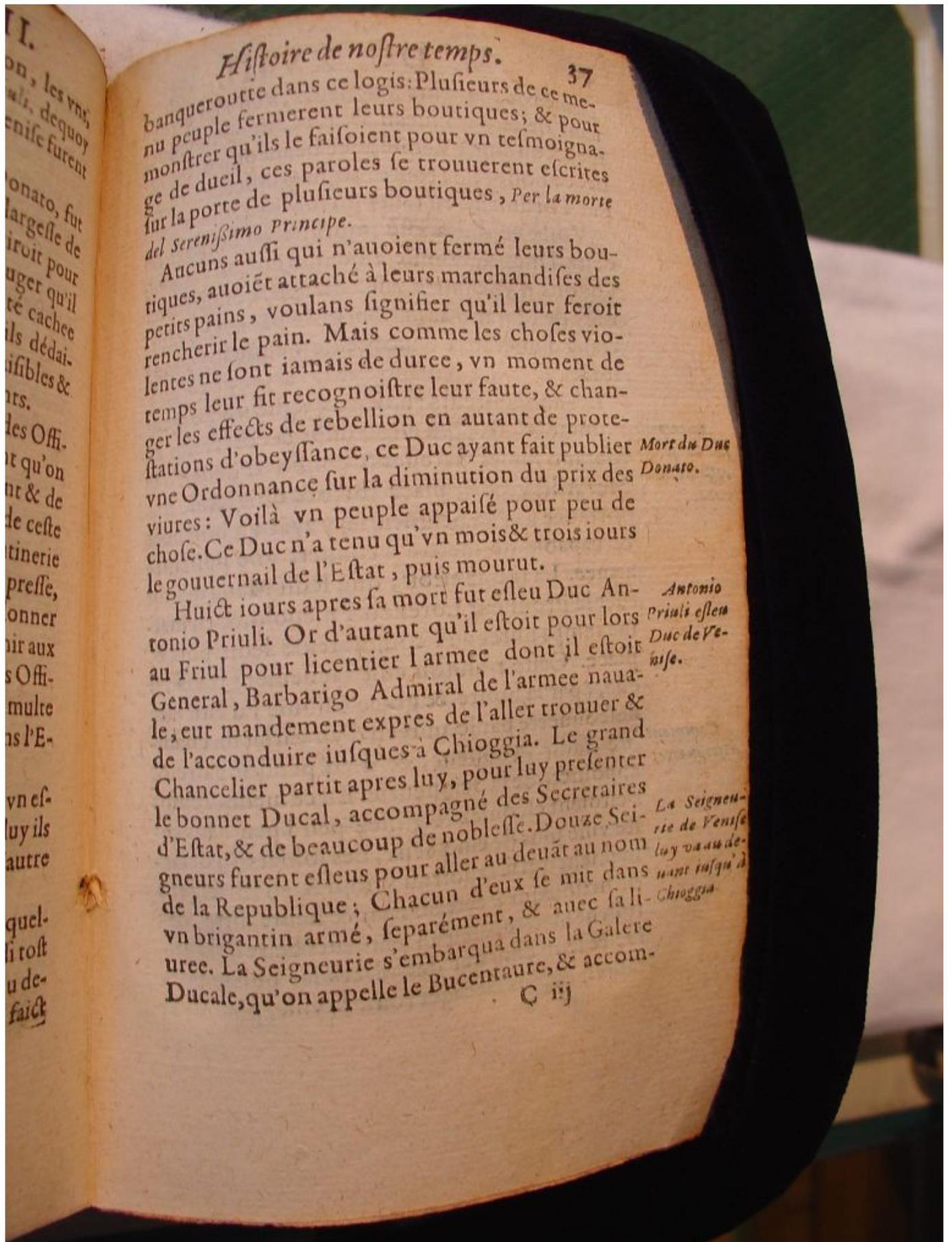
Mutinerie de la populace.

L'émotion cōtinuant tousiours, vn des Officiers qui crioit qu'on fit place, & voyant qu'on s'y portoit assez lentement, fut contraint & de frapper, & d'en repousser quelques vns de ceste populace: mais l'on veit à l'instant la mutinerie se redoubler, & ceste populace fendre la presse, courir où la fougue l'emportoit, & se donner l'alarme à soy-mesme: Bref les vns en venir aux injures, & les autres aux coups. Quelques Officiers de l'Arsenal y furent blesez, & le tumulte dura iusques à ce qu'on eut mis le Duc dans l'Eglise de S. Marc.

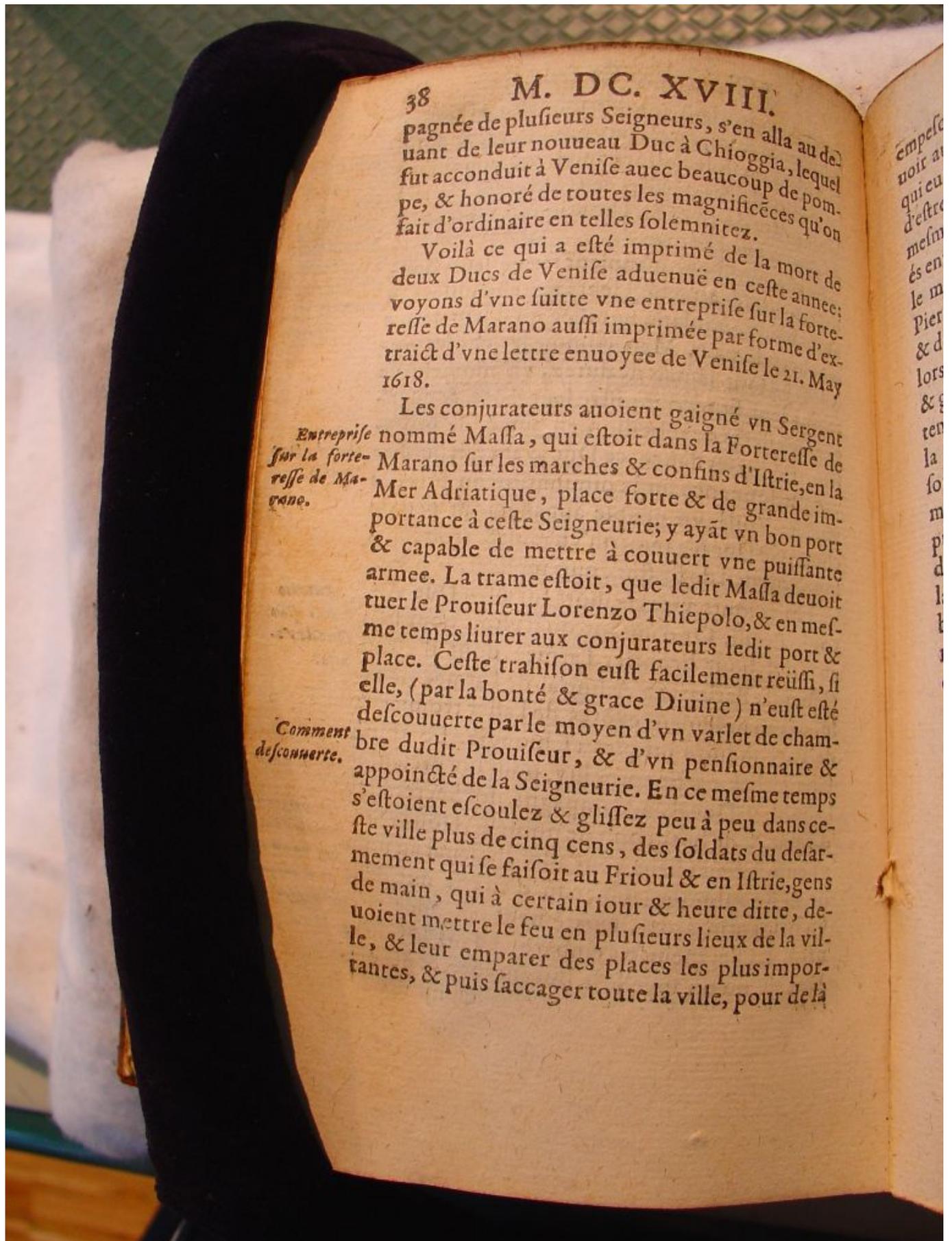
La nuit suiuiante ces mutins dresserent vn eschaffaut dans la place S. Marc, & sur iceluy ils mirent d'vn costé l'effigie du Duc, & de l'autre celle de la mort.

Estant vne coustume à Venise quand quelqu'un a rendu l'esprit, de fermer tout aussi tost la maison, & d'escrire sur la porte le nom du defunct, autrement l'on diroit qu'on auroit fait

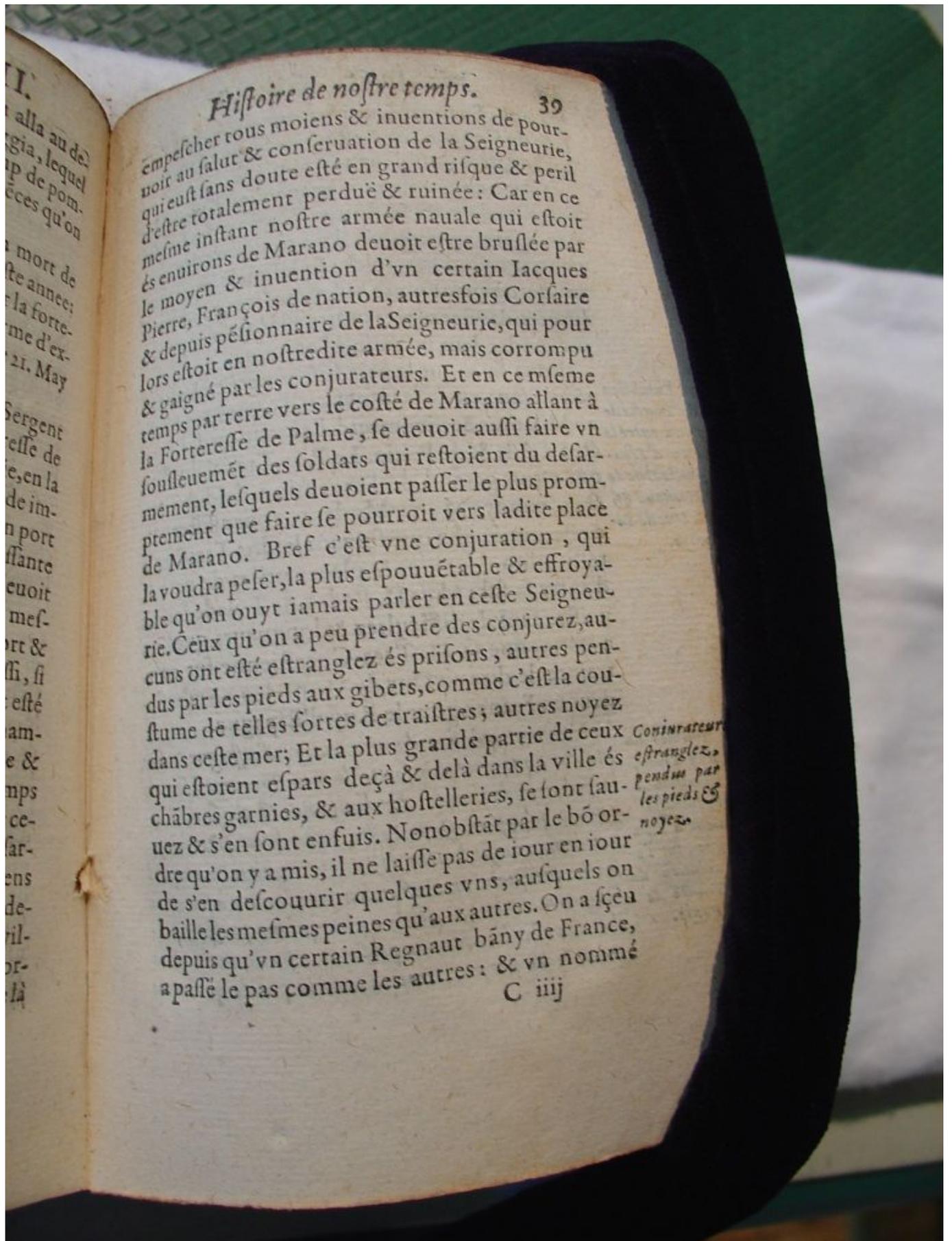
1618_037.jpg



1618_038.jpg



1618_039.jpg



Histoire de nostre temps.

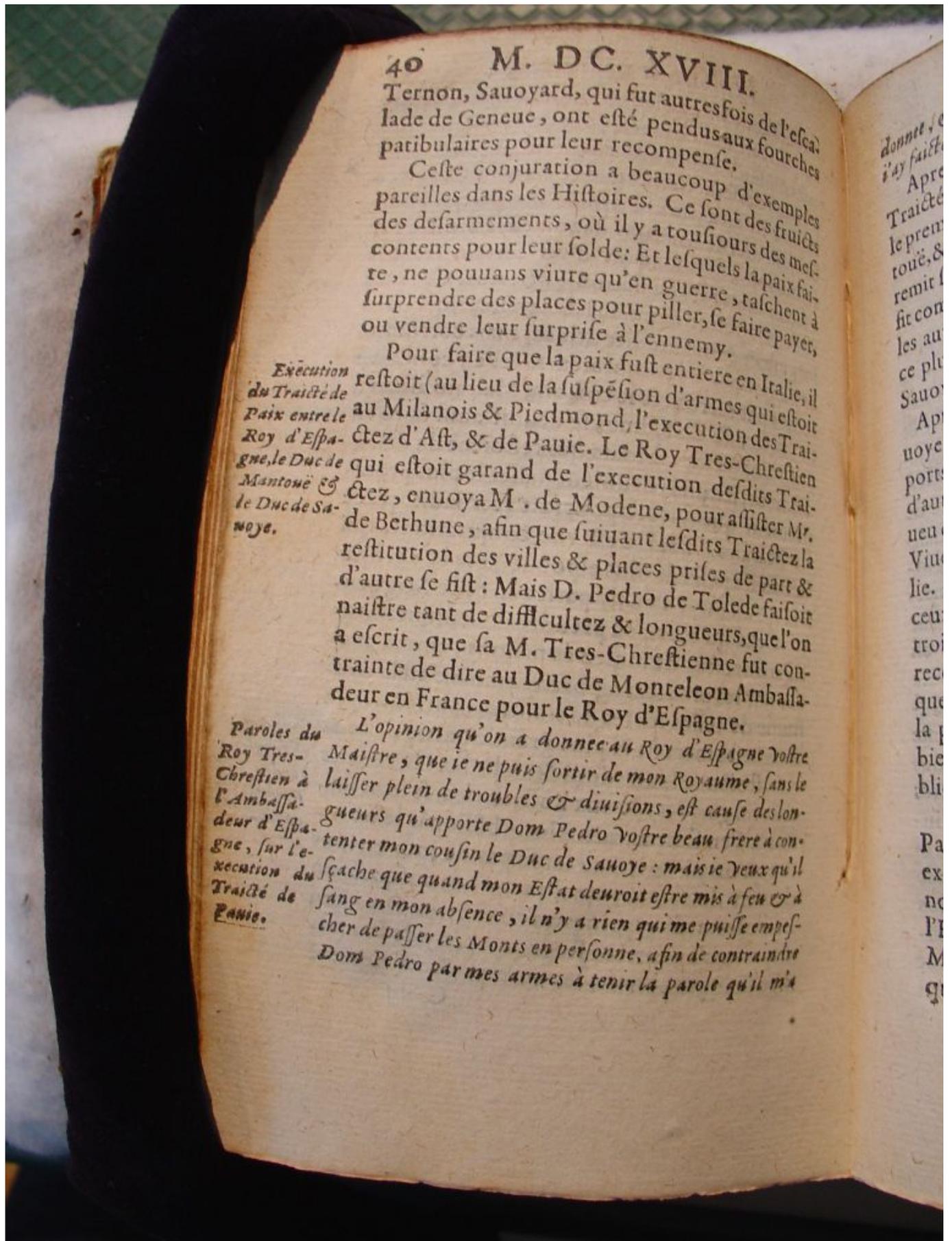
39

empescher tous moiens & inuentions de pour-
uoir au salut & conseruation de la Seigneurie,
qui eust sans doute esté en grand risque & peril
d'estre totalement perduë & ruinée: Car en ce
mesme instant nostre armée nauale qui estoit
és environs de Marano deuoit estre bruslée par
le moyen & inuention d'vn certain Iacques
Pierre, François de nation, autresfois Corsaire
& depuis péfionnaire de la Seigneurie, qui pour
lors estoit en nostredite armée, mais corrompu
& gaigné par les conjurateurs. Et en ce mesme
temps par terre vers le costé de Marano allant à
la Forteresse de Palme, se deuoit aussi faire vn
soulleuemēt des soldats qui restoient du desar-
mement, lesquels deuoient passer le plus prom-
ptement que faire se pourroit vers ladite place
de Marano. Bref c'est vne conjuration, qui
la voudra peser, la plus espouuētable & effroya-
ble qu'on ouyt iamais parler en ceste Seigneu-
rie. Ceux qu'on a peu prendre des conjurez, au-
cuns ont esté estranglez és prisons, autres pen-
dus par les pieds aux gibets, comme c'est la cou-
stume de telles fortes de traistres; autres noyez
dans ceste mer; Et la plus grande partie de ceux
qui estoient espars deçà & delà dans la ville és
châbres garnies, & aux hostelleries, se sont sau-
uez & s'en sont enfuis. Nonobstāt par le bō or-
dre qu'on y a mis, il ne laisse pas de iour en iour
de s'en descouvrir quelques vns, ausquels on
baille les mesmes peines qu'aux autres. On a sçeu
depuis qu'vn certain Regnaut bāny de France,
a passé le pas comme les autres: & vn nommé

*Conjurateur
estranglez,
pendus par
les pieds &
noyez.*

C iij

1618_040.jpg



40 M. DC. XVIII.

Ternon, Sauoyard, qui fut autresfois de l'escadade de Geneue, ont esté pendus aux fourches patibulaires pour leur recompense.

Ceste conjuration a beaucoup d'exemples pareilles dans les Histoires. Ce sont des fruiçts des defarmements, où il y a tousiours des fruiçts contents pour leur solde: Et lesquels la paix mesre, ne pouuans viure qu'en guerre, taschent à surprendre des places pour piller, se faire payer, ou vendre leur surprise à l'ennemy.

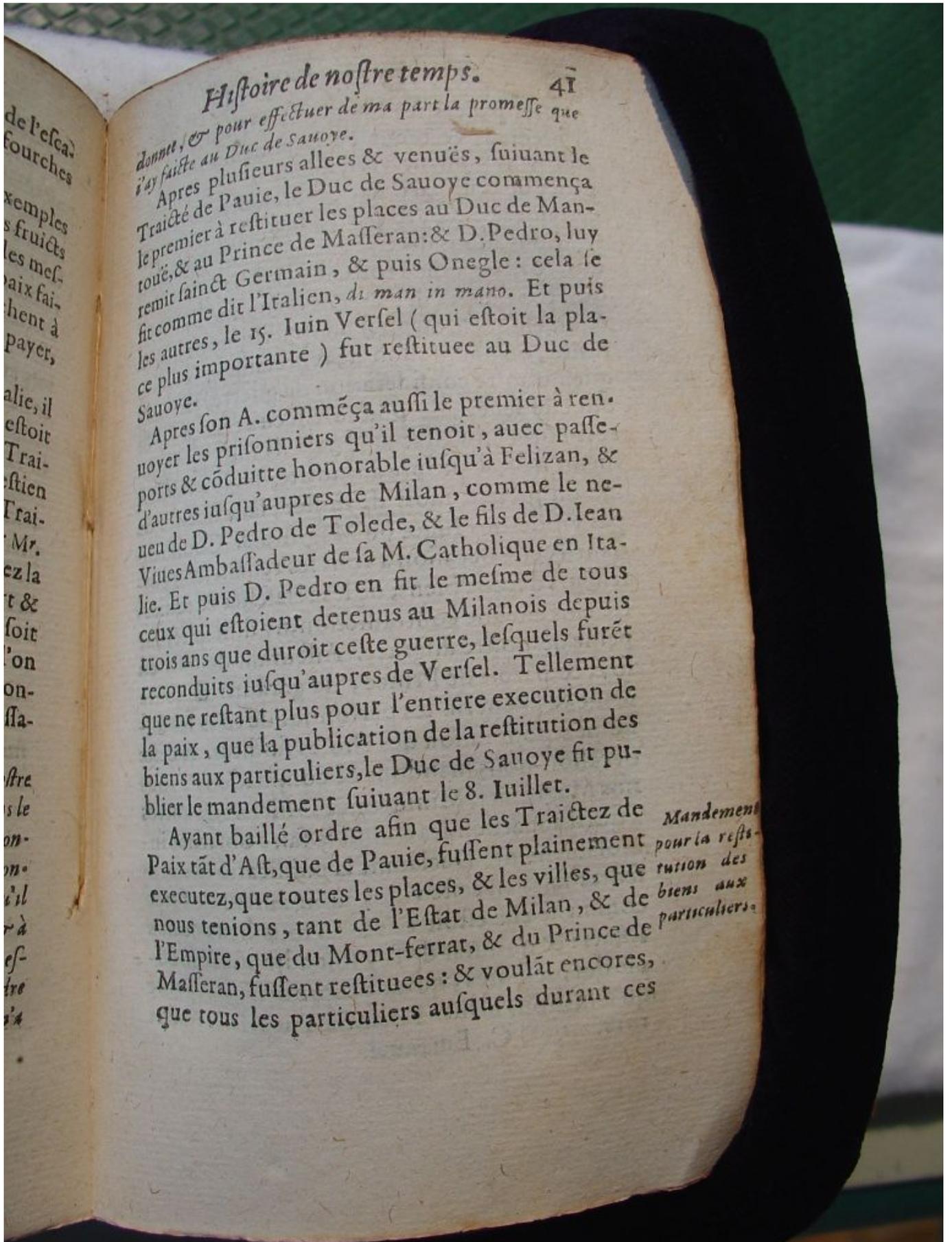
*Exécution
du Traicté de
Paix entre le
Roy d'Espa-
gne, le Duc de
Mantouë &
le Duc de Sa-
uoye.*

Pour faire que la paix fust entiere en Italie, il restoit (au lieu de la suspension d'armes qui estoit au Milanois & Piedmond, l'execution des Traictés d'Ast, & de Pauié. Le Roy Tres-Chrestien qui estoit garand de l'execution desdits Traictés, enuoya M. de Modene, pour assister M. de Bethune, afin que suiuant lesdits Traictés la restitution des villes & places prises de part & d'autre se fist: Mais D. Pedro de Toledo faisoit naitre tant de difficultez & longueurs, qu'on a escrit, que sa M. Tres-Chrestienne fut contrainte de dire au Duc de Monteleon Ambassadeur en France pour le Roy d'Espagne.

*Paroles du
Roy Tres-
Chrestien à
l'Ambassa-
deur d'Espa-
gne, sur l'e-
xecution du
Traicté de
Pauié.*

L'opinion qu'on a donnee au Roy d'Espagne vostre Maistre, que ie ne puis sortir de mon Royaume, sans le laisser plein de troubles & diuisions, est cause des longueurs qu'apporte Dom Pedro vostre beau frere à contenter mon cousin le Duc de Sauoye: mais ie veux qu'il sçache que quand mon Estat deuroit estre mis à feu & à sang en mon absence, il n'y a rien qui me puisse empêcher de passer les Monts en personne, afin de contraindre Dom Pedro par mes armes à tenir la parole qu'il m'a

1618_041.jpg



Histoire de nostre temps.

donnée, & pour effectuer de ma part la promesse que j'ay faite au Duc de Sauoye.

Après plusieurs allées & venues, suivant le Traicté de Pauie, le Duc de Sauoye commença le premier à restituer les places au Duc de Mantouë, & au Prince de Masseran: & D. Pedro, luy fit comme dit l'Italien, *di man in mano*. Et puis les autres, le 15. Iuin Versel (qui estoit la place plus importante) fut restituee au Duc de Sauoye.

Après son A. commença aussi le premier à renvoyer les prisonniers qu'il tenoit, avec passeports & cōduitte honorable iusqu'à Felizan, & d'autres iusqu'aupres de Milan, comme le neveu de D. Pedro de Toledé, & le fils de D. Iean Vives Ambassadeur de sa M. Catholique en Italie. Et puis D. Pedro en fit le mesme de tous ceux qui estoient detenus au Milanois depuis trois ans que duroit ceste guerre, lesquels furent reconduits iusqu'aupres de Versel. Tellement que ne restant plus pour l'entiere execution de la paix, que la publication de la restitution des biens aux particuliers, le Duc de Sauoye fit publier le mandement suiuant le 8. Iuillet.

Ayant baillé ordre afin que les Traictés de Paix tât d'Ast, que de Pauie, fussent plainement executez, que toutes les places, & les villes, que nous tenions, tant de l'Estat de Milan, & de l'Empire, que du Mont-ferrat, & du Prince de Masseran, fussent restituees: & voulât encores, que tous les particuliers ausquels durant ces

Mandement pour la restitution des biens aux particuliers.

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan